

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nièvre & Somme

Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

OUEST AMIENS

APPROBATION

Planche AILLY-SUR-SOMME

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :

Le Président

verdi

Sensible à vos ambitions

ECHELLE

1:7777

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

UA : Zone urbaine mixte dense

UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières

UAt : Secteur concerné par une risque d'effondrement

UAj : Secteur occupé par des jardins

UB : Zone urbaine mixte périphérique

UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.

UBj : Secteur occupé par des jardins

UBl : Secteur dédié aux équipements

UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UBr : Secteur de renouvellement urbain

UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes

UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux

UCj : Secteur occupé par des jardins

UCL : Secteur dédié aux équipements

UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités

UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière

1AU : Zone à urbaniser à court terme

2AU : Zone à urbaniser à long terme

A : Zone agricole

Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine

N : Zone naturelle

Nc : Secteur lié aux activités de crissonnrière

Nd : Secteur en lien avec la déchetterie

Nec : Secteur de remblaiements

Nj : Secteur occupé par des jardins

Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

Npc : Secteur lié à une activité piscicole

Ntep : Secteur occupé par une station d'épuration

NI : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine bâti à protéger

Arbre remarquable

Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination

Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N PRESCRIPTION SURF_200071223_000_region

Espace boisé classé

Emplacement réservé

Perimètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement

Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

(I) : secteur soumis à un enjeu inondation

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

Axes de ruissellement

zone tampon de 5 mètres

zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

vis à vis de la gestion des eaux pluviales

Indicés "(r)" : zones et secteurs à risque

Indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole

Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : FGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

The main map displays a detailed urban planning scheme for the Ailly-sur-Somme area. It features a complex network of colored zones: brown for urban areas (UA, UAc, UAj, UB, UBe, UBj, UBp, UBr, UC, UCa, UCj, UCL, UCp), green for natural and agricultural zones (N, Nc, Nd, Nec, Nj, Np, Npc, Ntep, NI), and blue for water bodies. A prominent red line outlines the 'zonageCCOA' (Coastal and Coastal Outlines). The map also shows infrastructure like roads, railways, and waterways. Various symbols indicate specific features like heritage sites (yellow dots), protected trees (green dots), and flood risk areas (hatched patterns). The map is overlaid with a grid of parcel boundaries and includes a scale bar at the bottom left.

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nièvre & Somme

Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

OUEST AMIENS

APPROBATION

Modification Octobre 2025

Planche ARGOEUVES

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :
1/10/2025

Le Président

verdi

Sensible à vos ambitions

ECHELLE

1:6 162,97606

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

UA : Zone urbaine mixte dense

UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières

UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement

UAj : Secteur occupé par des jardins

UB : Zone urbaine mixte périphérique

UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.

UBj : Secteur occupé par des jardins

UBi : Secteur dédié aux équipements

UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UBr : Secteur de renouvellement urbain

UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes

UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux

UCj : Secteur occupé par des jardins

UCL : Secteur dédiée aux équipements

UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités

UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière

1AU : Zone à urbaniser à court terme

2AU : Zone à urbaniser à long terme

A : Zone agricole

Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine

N : Zone naturelle

Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière

Nd : Secteur en lien avec la déchetterie

Nec : Secteur de remblaiements

Nel() : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation

Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

Np() : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation

Npc : Secteur lié à une activité piscicole

Nstep() : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine bâti à protéger

Arbre remarquable

Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination

Linéaires commerciaux soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N PRESCRIPTION SURF 200071223_000_region

Espace boisé classé

Emplacement réservé

Perimètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement

Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

() : secteur soumis à un enjeu inondation

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

Axes de ruissellement

zone tampon de 5 mètres

zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

indices "(r)" : zones et secteurs à risque

indices "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole

Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PSN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

Communauté de Communes
Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
OUEST AMIENS

APPROBATION

Planche BELLOY-SUR-SOMME

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :

Le Président



ECHELLE
1:7594

4.2

Légende

- zonageCCOA**
- DESTINATION DES SOLS**
- UA : Zone urbaine mixte dense
 - UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
 - UAt : Secteur concerné par une risque d'effondrement
 - UAj : Secteur occupé par des jardins
 - UB : Zone urbaine mixte périphérique
 - UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
 - UBj : Secteur occupé par des jardins
 - UBl : Secteur dédié aux équipements
 - UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UBr : Secteur de renouvellement urbain
 - UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
 - UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
 - UCj : Secteur occupé par des jardins
 - UCL : Secteur dédié aux équipements
 - UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
 - UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
 - 1AU : Zone à urbaniser à court terme
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme
 - A : Zone agricole
 - Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
 - Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
 - Nec : Secteur de remblaiements
 - Nj : Secteur occupé par des jardins
 - Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - Npc : Secteur lié à une activité piscicole
 - Nstap : Secteur occupé par une station d'épuration
 - Nl : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme
- PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES**
- Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
 - Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
 - Patrimoine bâti à protéger
 - Arbre remarquable
 - Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
 - Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
 - Linéaires commerciaux soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme
- N. PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region**
- Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Perimètre d'attente de Projet Global d'Aménagement
 - Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme
- ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES**
- Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement**
- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
 - Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
 - Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort
- Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement**
- Axes de ruissellement
 - zone tampon de 5 mètres
 - zone tampon de 10 mètres
- Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales**
- indices "(r)" : zones et secteurs à risque
 - indices "(p)" : zones et secteurs prioritaires
- INFORMATIONS**
- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
 - Limites communales



Communauté de Communes
Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025
Planche BOURDON

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :
1/10/2025

Le Président



ECHELLE

1:4 883,931101

4.2

Légende

- zonageCCOA
- DESTINATION DES SOLS**
- UA : Zone urbaine mixte dense
 - UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
 - UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
 - UAj : Secteur occupé par des jardins
 - UB : Zone urbaine mixte périphérique
 - UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales
 - UBj : Secteur occupé par des jardins
 - UBi : Secteur dédié aux équipements
 - UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UBr : Secteur de renouvellement urbain
 - UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
 - UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
 - UCj : Secteur occupé par des jardins
 - UCL : Secteur dédié aux équipements
 - UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
 - UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
 - 1AU : Zone à urbaniser à court terme
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme
 - A : Zone agricole
 - Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
 - Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
 - Nec : Secteur de remblaiements
 - Nel() : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation
 - Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - Np() : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation
 - Npc : Secteur lié à une activité piscicole
 - Nstep() : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation
- PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES**
- Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
 - Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
 - Patrimoine bâti à protéger
 - Arbre remarquable
 - Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
 - Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
 - Linéaires commerciaux soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme
- N. PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region**
- Espace bois classé
 - Emplacement réservé
 - Perimètre d'attente de Projet Global d'Aménagement
 - Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- () : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

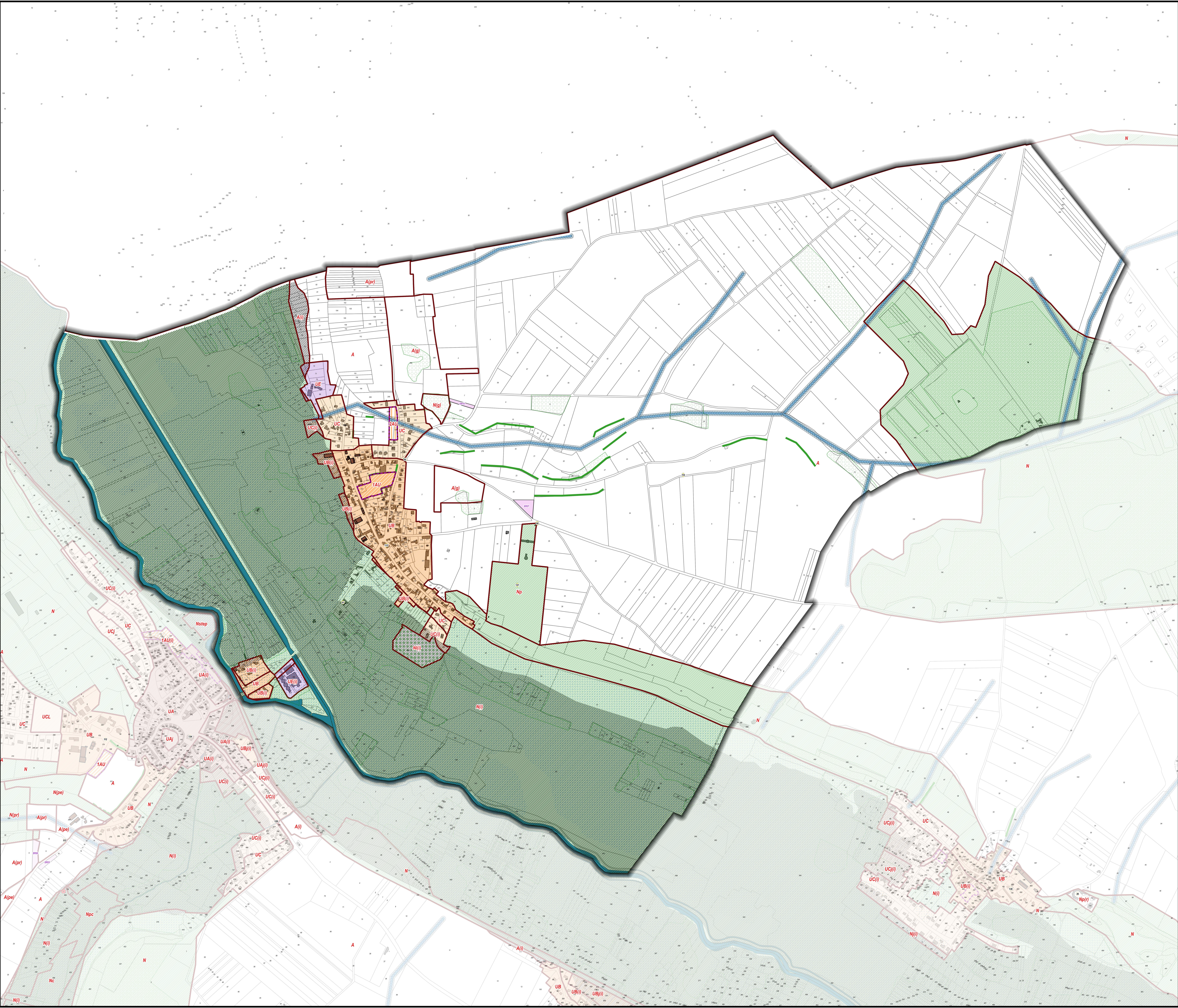
Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indices "(pr)" : zones et secteurs à risque
- indices "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales



Communauté de Communes
Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025
Planche BREILLY

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :
1/10/2025

Le Président



ECHELLE

1:5 267,772535

4.2

Légende

- zonageCCOA
- DESTINATION DES SOLS**
- UA : Zone urbaine mixte dense
 - UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
 - UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
 - UAj : Secteur occupé par des jardins
 - UB : Zone urbaine mixte périphérique
 - UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
 - UBj : Secteur occupé par des jardins
 - UBl : Secteur dédié aux équipements
 - UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UBr : Secteur de renouvellement urbain
 - UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
 - UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
 - UCj : Secteur occupé par des jardins
 - UCL : Secteur dédié aux équipements
 - UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
 - UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
 - 1AU : Zone à urbaniser à court terme
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme
 - A : Zone agricole
 - Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Secteur lié aux activités de cressonnaire
 - Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
 - Nec : Secteur de remblaiements
 - Nel() : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation
 - Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - Np() : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation
 - Npc : Secteur lié à une activité piscicole
 - Nstep() : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation
- PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES**
- Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
 - Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
 - Patrimoine bâti à protéger
 - Arbre remarquable
 - Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
 - Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
 - Lignes commerciales soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme
- N. PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region**
- Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Périmètre d'attente de Projet Global d'Aménagement
 - Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- () : secteur soumis à un enjeu inondation
- () : zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- () : zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

vis à vis de la gestion des eaux pluviales

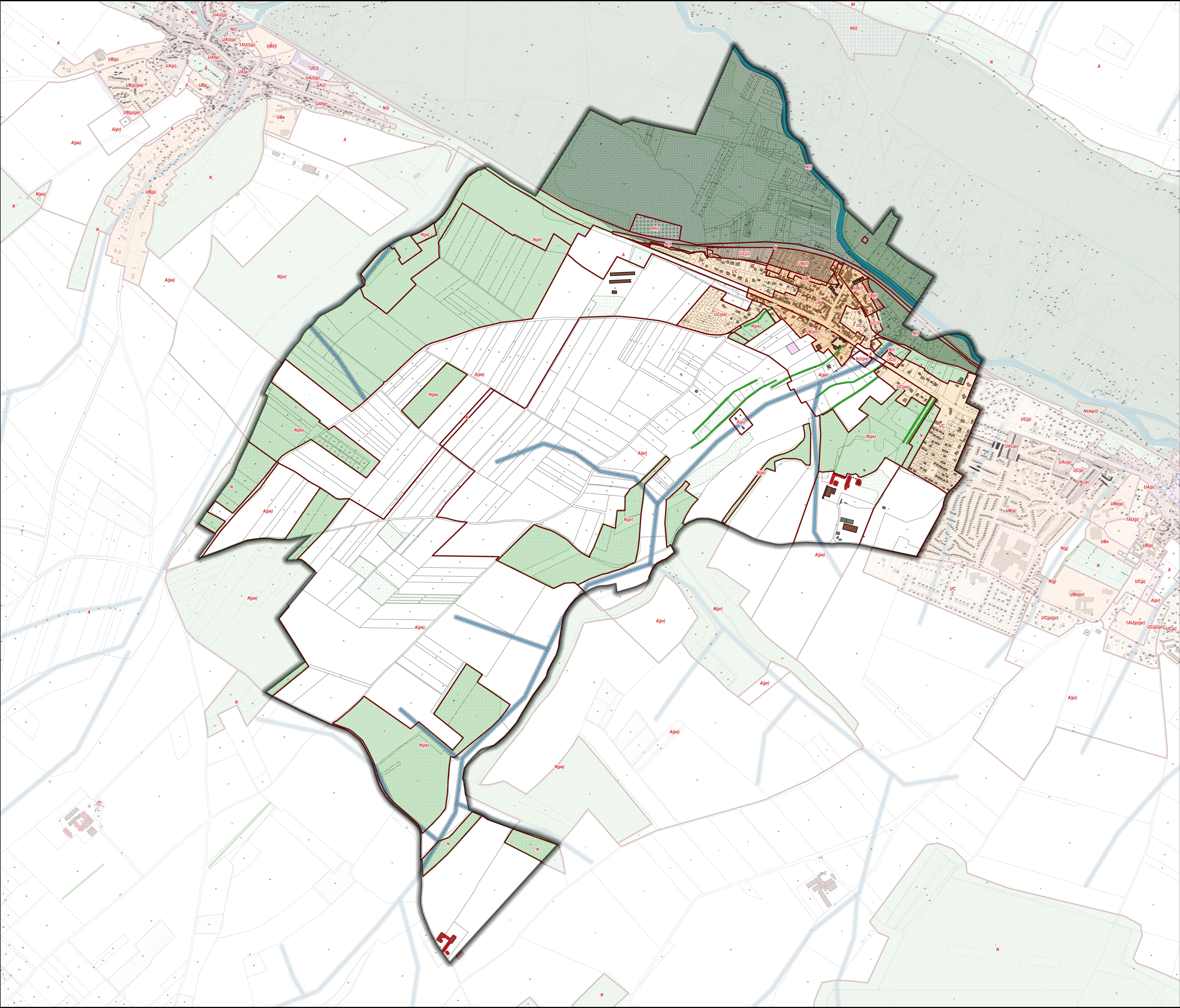
- indices "r" : zones et secteurs à risque
- indices "p" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGIN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »



Communauté de Communes
Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
OUEST AMIENS

APPROBATION

Planche CAVILLON

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :

Le Président



ECHELLE
1:4811

4.2

Légende

- zonageCCOA
- DESTINATION DES SOLS**
- UA : Zone urbaine mixte dense
 - UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
 - UAt : Secteur concerné par une risque d'effondrement
 - UAj : Secteur occupé par des jardins
 - UB : Zone urbaine mixte périphérique
 - UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
 - UBj : Secteur occupé par des jardins
 - UBi : Secteur dédié aux équipements
 - UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UBr : Secteur de renouvellement urbain
 - UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
 - UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
 - UCj : Secteur occupé par des jardins
 - UCL : Secteur dédié aux équipements
 - UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
 - UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
 - 1AU : Zone à urbaniser à court terme
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme
 - A : Zone agricole
 - Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
 - Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
 - Nec : Secteur de remblaiements
 - Nj : Secteur occupé par des jardins
 - Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - Npc : Secteur lié à une activité piscicole
 - Ntep : Secteur occupé par une station d'épuration
 - Ni : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
- Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme**
- Patrimoine bâti à protéger
 - Arbre remarquable
 - Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
 - Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
 - Linéaires commerciaux soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme
- N. PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region**
- Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Perimètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
 - Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

- Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement**
- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
 - Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
 - Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indices "(r)" : zones et secteurs à risque
- indices "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nièvre & Somme

Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

OUEST AMIENS

APPROBATION

Modification Octobre 2025

Planche CROUY-SAINT-PIERRE

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :
1/10/2025

Le Président

verdi

Sensible à vos ambitions

ECHELLE

1:5 667,629302

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

UA : Zone urbaine mixte dense

UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières

UAt : Secteur concerné par une risque d'effondrement

UAj : Secteur occupé par des jardins

UB : Zone urbaine mixte périphérique

UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.

UBj : Secteur occupé par des jardins

UBl : Secteur dédié aux équipements

UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UBr : Secteur de renouvellement urbain

UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes

UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux

UCj : Secteur occupé par des jardins

UCL : Secteur dédié aux équipements

UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités

UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière

1AU : Zone à urbaniser à court terme

2AU : Zone à urbaniser à long terme

A : Zone agricole

Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine

N : Zone naturelle

Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière

Nd : Secteur en lien avec la déchetterie

Nec : Secteur de remblaiements

Nel() : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation

Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

Npl() : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation

Npc : Secteur lié à une activité piscicole

Nstep() : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine bâti à protéger

Arbre remarquable

Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination

Linéaires commerciaux soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N. PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region

Espace boisé classé

Emplacement réservé

Perimètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement

Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

() : secteur soumis à un enjeu inondation

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

Axes de ruissellement

zone tampon de 5 mètres

zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

indices "(r)" : zones et secteurs à risque

indices "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole

Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PSN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nièvre & Somme

Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes
Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025
Planche FOURDRINOY

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :
1/10/2025

Le Président

verdi

Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:6 022,158285

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

UA : Zone urbaine mixte dense

UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières

UAd : Secteur concerné par une risque d'effondrement

UAj : Secteur occupé par des jardins

UB : Zone urbaine mixte périphérique

UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.

UBj : Secteur occupé par des jardins

UBl : Secteur dédié aux équipements

UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UBr : Secteur de renouvellement urbain

UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes

UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux

UCj : Secteur occupé par des jardins

UCL : Secteur dédié aux équipements

UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités

UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière

1AU : Zone à urbaniser à court terme

2AU : Zone à urbaniser à long terme

A : Zone agricole

Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine

N : Zone naturelle

Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière

Nd : Secteur en lien avec la déchetterie

Nec : Secteur de remblaiements

Nel() : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation

Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

Np() : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation

Npc : Secteur lié à une activité piscicole

Nstep() : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine bâti à protéger

Arbre remarquable

Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination

Linéaires commerciaux soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N. PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region

Espace boisé classé

Emplacement réservé

Perimètre d'attente de Projet Global d'Aménagement

Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

() : secteur soumis à un enjeu inondation

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

Axes de ruissellement

zone tampon de 5 mètres

zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

Indicés "(r)" : zones et secteurs à risque

Indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole

Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PSN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »



Communauté de Communes
Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
OUEST AMIENS

APPROBATION

Planche HANGEST-SUR-SOMME

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :

Le Président



ECHELLE
1:7554

4.2

Légende

- zonageCCOA
- DESTINATION DES SOLS**
- UA : Zone urbaine mixte dense
 - UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
 - UAd : Secteur concerné par une risque d'effondrement
 - UAj : Secteur occupé par des jardins
 - UB : Zone urbaine mixte périphérique
 - UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
 - UBj : Secteur occupé par des jardins
 - UBi : Secteur dédié aux équipements
 - UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UBr : Secteur de renouvellement urbain
 - UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
 - UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
 - UCj : Secteur occupé par des jardins
 - UCL : Secteur dédié aux équipements
 - UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
 - UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
 - 1AU : Zone à urbaniser à court terme
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme
 - A : Zone agricole
 - Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
 - Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
 - Nec : Secteur de remblaiements
 - Nj : Secteur occupé par des jardins
 - Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - Npc : Secteur lié à une activité piscicole
 - Nsteip : Secteur occupé par une station d'épuration
 - Ni : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haut à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
- Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
 - Patrimoine bâti à protéger
 - Arbre remarquable
 - Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
 - Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
 - Linéaires commerciaux soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme.
- N. PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region**
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Perimètre d'attente de Projet Global d'Aménagement
 - Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

- Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement
- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
 - Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
 - Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

- vis à vis de la gestion des eaux pluviales
- indices "(r)" : zones et secteurs à risque
 - indices "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : FGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nièvre & Somme

Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

OUEST AMIENS

APPROBATION

Modification Octobre 2025

Planche LA CHAUSSEE TIRANCOURT

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :
1/10/2025

Le Président

verdi

Sensible à vos ambitions

ECHELLE

1:7 313,01707

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

UA : Zone urbaine mixte dense

UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières

UAt : Secteur concerné par une risque d'effondrement

UAj : Secteur occupé par des jardins

UB : Zone urbaine mixte périphérique

UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.

UBj : Secteur occupé par des jardins

UBi : Secteur dédié aux équipements

UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UBr : Secteur de renouvellement urbain

UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes

UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux

UCj : Secteur occupé par des jardins

UCL : Secteur dédié aux équipements

UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités

UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière

1AU : Zone à urbaniser à court terme

2AU : Zone à urbaniser à long terme

A : Zone agricole

Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine

N : Zone naturelle

Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière

Nd : Secteur en lien avec la déchetterie

Nec : Secteur de remblaiements

Nel() : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation

Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

Np() : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation

Npc : Secteur lié à une activité piscicole

Nstep() : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine bâti à protéger

Arbre remarquable

Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination

Linéaires commerciaux soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N. PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region

Espace boisé classé

Emplacement réservé

Perimètre d'attente de Projet Global d'Aménagement

Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

() : secteur soumis à un enjeu inondation

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

Axes de ruissellement

zone tampon de 5 mètres

zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

vis à vis de la gestion des eaux pluviales

indices "(r)" : zones et secteurs à risque

indices "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole

Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PSN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

The main map area displays a detailed urban planning map for the 'LA CHAUSSEE TIRANCOURT' area. It features a complex network of land use zones, each color-coded and labeled with codes such as UA, UB, UC, A, N, and various Np or Nc codes. The map includes a prominent river system flowing through the landscape, with several bridges crossing it. A large, dark green area in the center-left represents a natural zone. Various infrastructure elements like roads, railways, and utility lines are shown. The map also delineates flood risk zones with different hatching patterns and identifies specific areas of interest like heritage sites or agricultural buildings. The entire map is framed by a red line indicating the commune boundaries.

Communauté de Communes
Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025
Planche LE MESGE

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :
1/10/2025

Le Président



ECHELLE

1:6 339,467634

4.2

Légende

- zonageCCOA
- DESTINATION DES SOLS**
- UA : Zone urbaine mixte dense
 - UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
 - UAt : Secteur concerné par une risque d'effondrement
 - UAj : Secteur occupé par des jardins
 - UB : Zone urbaine mixte périphérique
 - UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
 - UBj : Secteur occupé par des jardins
 - UBj : Secteur dédié aux équipements
 - UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UBr : Secteur de renouvellement urbain
 - UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
 - UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
 - UCj : Secteur occupé par des jardins
 - UCL : Secteur dédié aux équipements
 - UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
 - UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
 - 1AU : Zone à urbaniser à court terme
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme
 - A : Zone agricole
 - Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
 - Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
 - Nec : Secteur de remblaiements
 - Ne(i) : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation
 - Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - Np(i) : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation
 - Npc : Secteur lié à une activité piscicole
 - Nstep(i) : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
- Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme**
- Patrimoine bâti à protéger
 - Arbre remarquable
 - Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
 - Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
 - Lignes commerciales soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme
- N. PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region**
- Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Périmètre d'attente de Projet Global d'Aménagement
 - Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

- Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement**
- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
 - Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
 - Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

indices "(r)" : zones et secteurs à risque
indices "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PSN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nièvre & Somme

Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes
Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025
Planche PICQUIGNY

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :
1/10/2025

Le Président

verdi

Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:8 286,096582

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

UA : Zone urbaine mixte dense

UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières

UAf : Secteur concerné par un risque d'effondrement

UAj : Secteur occupé par des jardins

UB : Zone urbaine mixte périphérique

UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.

UBj : Secteur occupé par des jardins

UBi : Secteur dédié aux équipements

UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UBr : Secteur de renouvellement urbain

UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes

UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux

UCj : Secteur occupé par des jardins

UCL : Secteur dédié aux équipements

UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités

UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière

1AU : Zone à urbaniser à court terme

2AU : Zone à urbaniser à long terme

A : Zone agricole

Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine

N : Zone naturelle

Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière

Nd : Secteur en lien avec la déchetterie

Nec : Secteur de remblaiements

Nel() : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation

Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

Np() : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation

Npc : Secteur lié à une activité piscicole

Nstep() : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine bâti à protéger

Arbre remarquable

Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination

Linéaires commerciaux soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N. PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region

Espace boisé classé

Emplacement réservé

Perimètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement

Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

() : secteur soumis à un enjeu inondation

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

Axes de ruissellement

zone tampon de 5 mètres

zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

indices "(r)" : zones et secteurs à risque

indices "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole

Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PSN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

The main map displays a detailed urban planning scheme for the Picquigny area. It features various colored zones: green for natural areas (N), light green for specific urban sectors (Nc, Nd, Nec, Nel(), Np, Np(), Npc, Nstep()), orange for different types of urban zones (UA, UAc, UAf, UAj, UB, UBe, UBj, UBi, UBp, UBr, UC, UCa, UCj, UCL, UCp), and purple for urban areas with specific activities (UE, UEa). The map also shows infrastructure like roads, railways, and water bodies. A red outline indicates the CCOA (Circuit de Circulation des Ombres) zone. The map is overlaid with a grid of cadastral parcels. The background is a light grey map showing the surrounding landscape and other urban areas.

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nièvre & Somme

Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

OUEST AMIENS

APPROBATION

Planche SAINT-SAUVEUR

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :

Le Président

verdi

Sensible à vos ambitions

ECHELLE

1:6166

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

UA : Zone urbaine mixte dense

UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières

UAt : Secteur concerné par une risque d'effondrement

UAj : Secteur occupé par des jardins

UB : Zone urbaine mixte périphérique

UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.

UBj : Secteur occupé par des jardins

UBl : Secteur dédié aux équipements

UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UBr : Secteur de renouvellement urbain

UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes

UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux

UCj : Secteur occupé par des jardins

UCL : Secteur dédié aux équipements

UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités

UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière

1AU : Zone à urbaniser à court terme

2AU : Zone à urbaniser à long terme

A : Zone agricole

Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine

N : Zone naturelle

Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière

Nd : Secteur en lien avec la déchetterie

Nec : Secteur de remblaiements

Nj : Secteur occupé par des jardins

Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

Npc : Secteur lié à une activité piscicole

Ntep : Secteur occupé par une station d'épuration

Ni : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine bâti à protéger

Arbre remarquable

Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination

Linéaires commerciaux soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region

Espace boisé classé

Emplacement réservé

Perimètre d'attente de Projet Global d'Aménagement

Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

(i) : secteur soumis à un enjeu inondation

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

Axes de ruissellement

zone tampon de 5 mètres

zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

vis à vis de la gestion des eaux pluviales

indices "(r)" : zones et secteurs à risque

indices "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole

Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PCN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nièvre & Somme

Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

OUEST AMIENS

APPROBATION

Modification Octobre 2025

Planche SAISSEVAL

Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Communautaire en date du :

1/10/2025

Le Président

verdi

Sensible à vos ambitions

ECHELLE

1:6 064,011746

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

UA : Zone urbaine mixte dense

UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières

UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement

UAj : Secteur occupé par des jardins

UB : Zone urbaine mixte périphérique

UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.

UBj : Secteur occupé par des jardins

UBl : Secteur dédié aux équipements

UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UBr : Secteur de renouvellement urbain

UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes

UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux

UCj : Secteur occupé par des jardins

UCL : Secteur dédié aux équipements

UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités

UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière

1AU : Zone à urbaniser à court terme

2AU : Zone à urbaniser à long terme

A : Zone agricole

Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine

N : Zone naturelle

Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière

Nd : Secteur en lien avec la déchetterie

Nec : Secteur de remblaiements

Nel() : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation

Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine

Np() : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation

Npc : Secteur lié à une activité piscicole

Nstep() : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine bâti à protéger

Arbre remarquable

Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination

Linéaires commerciaux soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N. PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region

Espace boisé classé

Emplacement réservé

Perimètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement

Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

() : secteur soumis à un enjeu inondation

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

Axes de ruissellement

zone tampon de 5 mètres

zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

Indicés "(r)" : zones et secteurs à risque

Indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

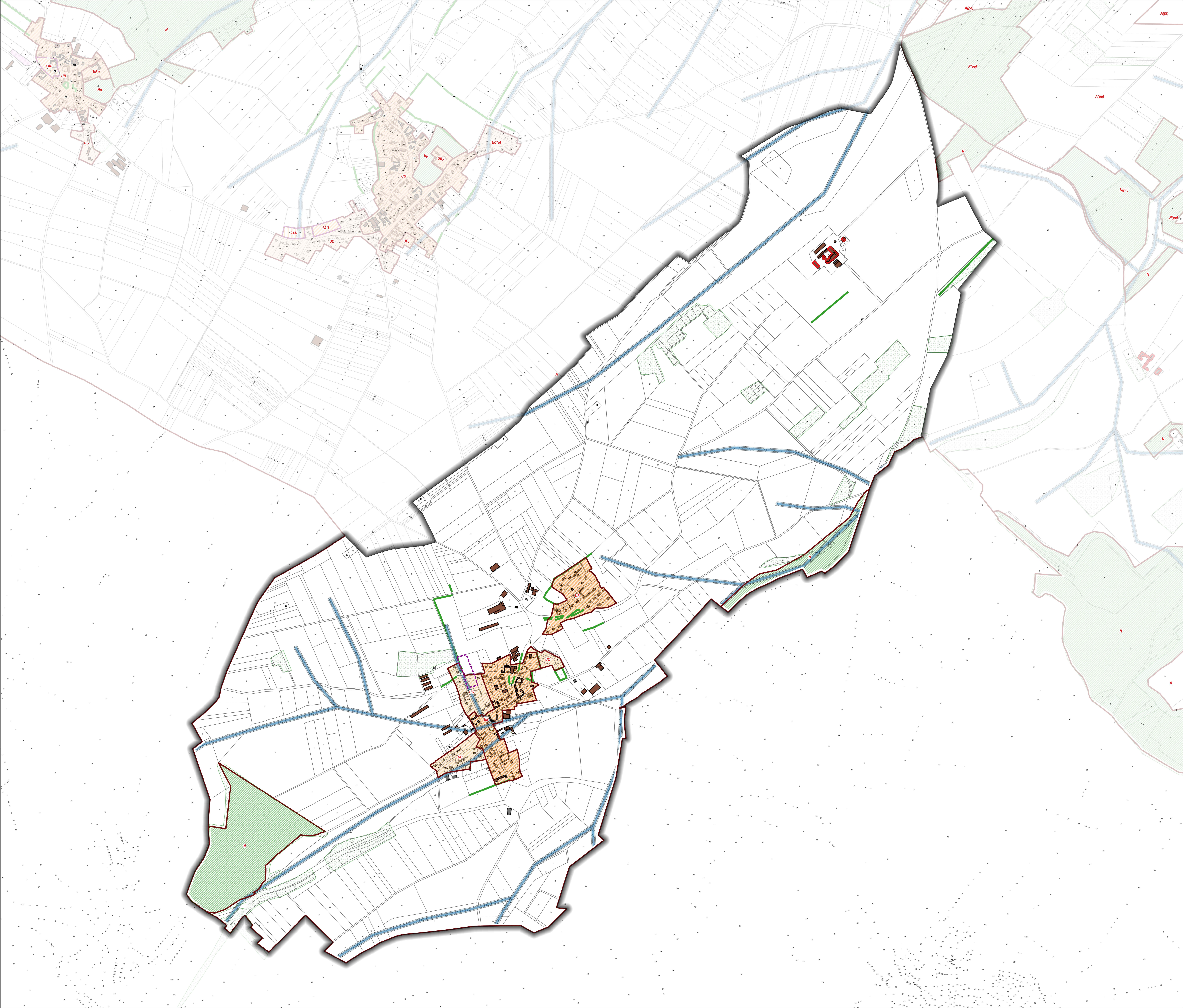
INFORMATIONS

Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole

Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PSN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »



Communauté de Communes
Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
OUEST AMIENS

APPROBATION

Planche SOUES

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :

Le Président



ECHELLE
1:6404

4.2

Légende

- zonageCCOA
- DESTINATION DES SOLS**
- UA : Zone urbaine mixte dense
 - UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
 - UAf : Secteur concerné par un risque d'effondrement
 - UAj : Secteur occupé par des jardins
 - UB : Zone urbaine mixte périphérique
 - UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
 - UBj : Secteur occupé par des jardins
 - UBl : Secteur dédié aux équipements
 - UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UBr : Secteur de renouvellement urbain
 - UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
 - UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
 - UCj : Secteur occupé par des jardins
 - UCL : Secteur dédié aux équipements
 - UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
 - UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
 - 1AU : Zone à urbaniser à court terme
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme
 - A : Zone agricole
 - Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
 - Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
 - Nec : Secteur de remblaiements
 - Nj : Secteur occupé par des jardins
 - Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - Npc : Secteur lié à une activité piscicole
 - Ntep : Secteur occupé par une station d'épuration
 - Ni : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme
- PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES**
- Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
 - Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme**
 - Patrimoine bâti à protéger
 - Arbre remarquable
 - Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
 - Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
 - Lignes commerciales soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme
- N. PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region**
- Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Périmètre d'attente de Projet Global d'Aménagement
 - Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indices "(r)" : zones et secteurs à risque
- indices "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

Communauté de Communes
Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025
Planche YZEUX

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :
1/10/2025

Le Président



ECHELLE

1:5 009,37993

4.2

Légende

- zonageCCOA
- DESTINATION DES SOLS**
- UA : Zone urbaine mixte dense
 - UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
 - UAt : Secteur concerné par un risque d'effondrement
 - UAj : Secteur occupé par des jardins
 - UB : Zone urbaine mixte périphérique
 - UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
 - UBj : Secteur occupé par des jardins
 - UBi : Secteur dédié aux équipements
 - UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UBr : Secteur de renouvellement urbain
 - UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
 - UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
 - UCj : Secteur occupé par des jardins
 - UCL : Secteur dédié aux équipements
 - UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
 - UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
 - 1AU : Zone à urbaniser à court terme
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme
 - A : Zone agricole
 - Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
 - Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
 - Nec : Secteur de remblaiements
 - Nel() : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation
 - Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
 - Np() : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation
 - Npc : Secteur lié à une activité piscicole
 - Nstep() : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation
- PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES**
- Hais à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
 - Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme**
 - Patrimoine bâti à protéger
 - Arbre remarquable
 - Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
 - Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
 - Lignes commerciales soumis à une autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme
- N. PRESCRIPTION SURF. 200071223_000_region**
- Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Périmètre d'attente de Projet Global d'Aménagement
 - Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

() : secteur soumis à un enjeu inondation

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort

Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

Axes de ruissellement

zone tampon de 5 mètres

zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

vis à vis de la gestion des eaux pluviales

indices "(r)" : zones et secteurs à risque

indices "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole

Limites communales

